



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Le Pâquier

s a i d e f

Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Horaire d'ouverture de la déchetterie

Seuls les déchets provenant du territoire communal peuvent être déposés dans les Moloks et à la déchetterie communale du Pâquier.

Hiver

Mercredi 13h00 à 15h00
Vendredi 18h00 à 20h00
Samedi 10h00 à 12h00

Eté

Mercredi 13h00 à 15h00
Vendredi 18h00 à 20h00
Samedi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

La modification d'horaire est dictée par le changement d'heure officiel (été-hiver).

L'ouverture de la déchetterie aux entreprises, commerces et agriculteurs a lieu chaque 1er lundi du mois entre 10h30 et 11h30.

Solutions d'élimination des déchets

Plusieurs possibilités s'offrent à nos citoyens

- **Sacs officiels** peuvent être achetés au magasin du village ou à l'Administration.
- Dans les Moloks, vous pouvez y déposer les sacs poubelles officiels (verts) ainsi que le papier et carton (**peu volumineux**).
- **Couches-culottes** : les familles peuvent déposer des sacs transparents dans les Moloks des ordures ménagères. **Ces sacs doivent être impérativement transparents et ne contenir que des couches-culottes !**

Prix TTC des sacs officiels

17 litres : CHF 12.- / rouleau de 10 sacs
35 litres : CHF 20.- / rouleau de 10 sacs
60 litres : CHF 35.- / rouleau de 10 sacs

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Contact et infos

Administration communale

Route de Gruyères 26
1661 Le Pâquier
026 912 61 81
commune@lepaquier.ch
www.lepaquier.ch

Déchetterie communale

Route de Gruyères 22
1661 Le Pâquier
edilite@lepaquier.ch
www.lepaquier.ch

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

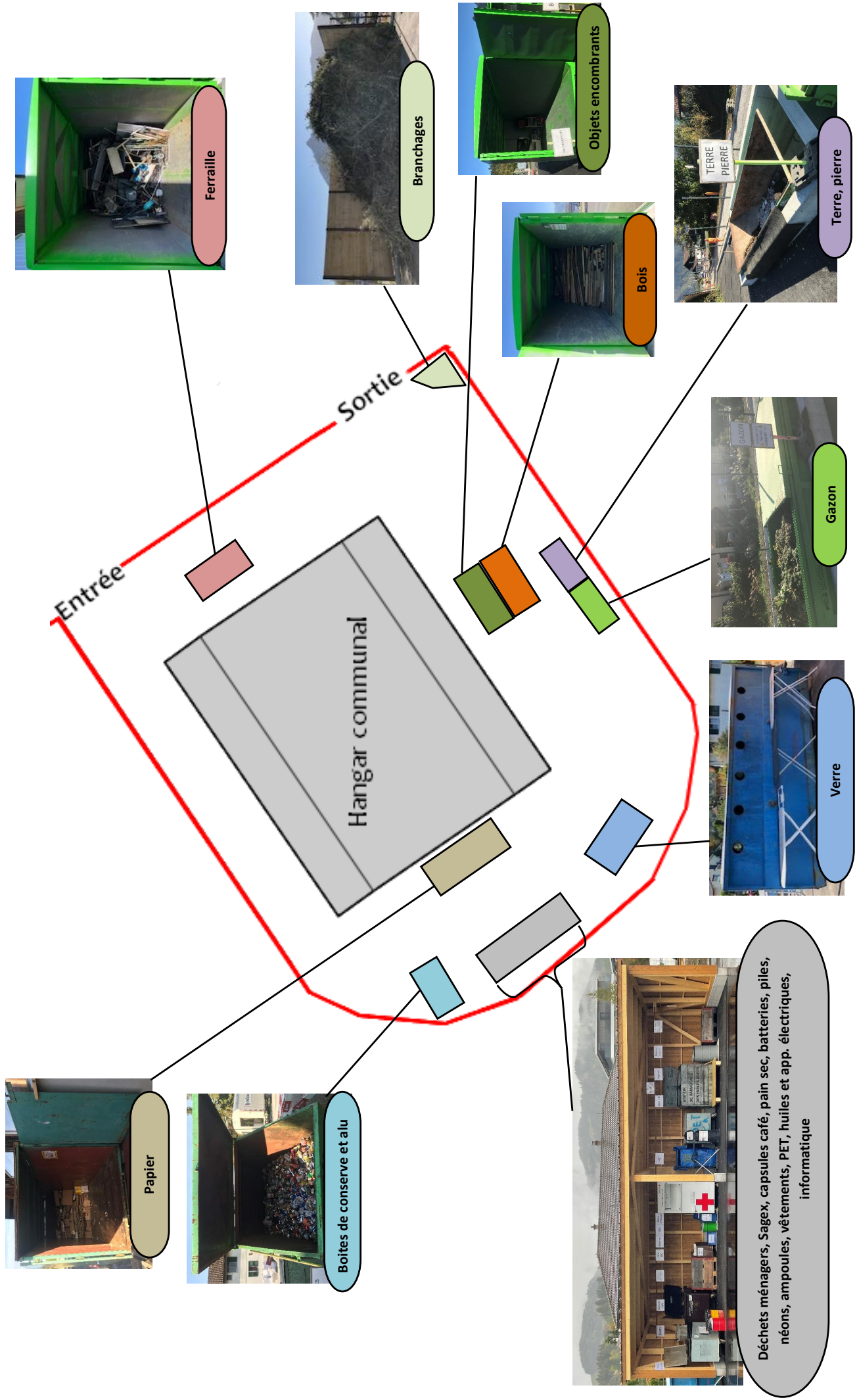
- J'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- Je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- Autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Déchets verts

Jusqu'au 1er novembre au plus tard, **les haies vives, les branches ou autres végétations**, gênant la diffusion correcte de l'éclairage public masquant la signalisation routière ou dépassant sur le domaine public, **sont à élaguer**.

Les branches peuvent être déposées à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Emplacements des Moloks

1. Vers l'église



2. Vers l'école



3. En Crêta



4. Les Albergeux



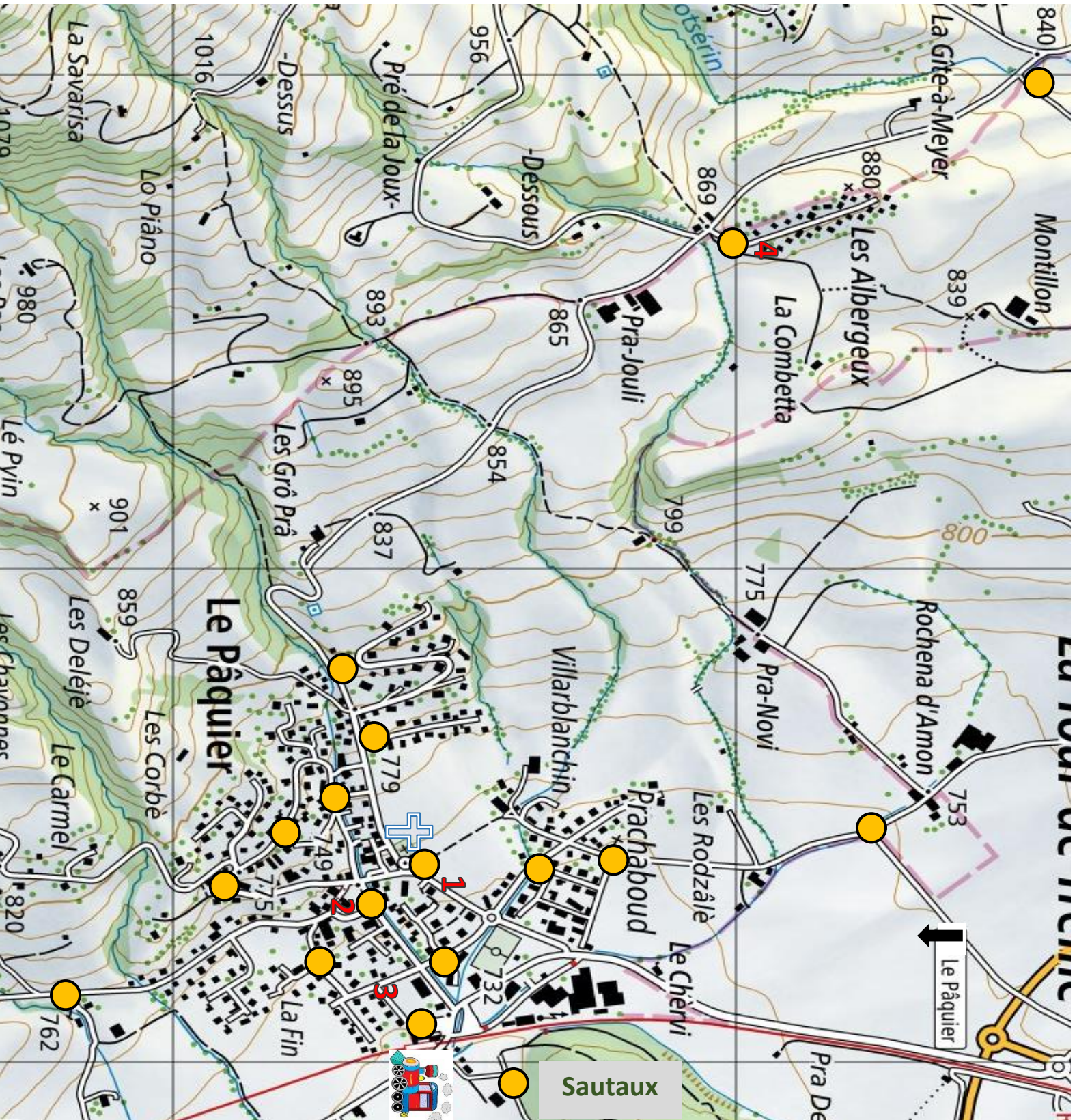
Papiers/cartons



Sacs poubelles officiels



Robidog





Comment bien trier ?



Aluminium
Boîtes de conserves, emballages etc. dans le container prévu. Bien vider et réduire le volume au maximum !



Capsules en alu
A la déchetterie, dans container prévu à cet effet.



Bois
Bois, meubles, etc. : démontés dans la benne prévue à cet effet.



Tubes lumineux (néon) / LED
Séparés et dans le tonneau prévu.



Déchets de chantier
Béton, pierre, brique, terre, plâtre, carrelage, tuile, goudron, cendres etc... sans liquide : directement à Etter (Centre de transbordement) à Vuadens. Les petites quantités (**1m3 maximum**) peuvent être déposées dans la benne à DCMI.



Déchets encombrants combustibles
A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet. Seulement si la taille de l'objet est supérieure à la contenance d'un sac de 60 litres.



Dépouilles d'animaux
Amener à :
- SANIMA Broc du lundi au samedi de 09h00 à 11h00 ;
- SANIMA La Joux du lundi au samedi de 13h30 à 15h30.



Ferraille (objets métalliques)
Fer, métal, cuivre, laiton, plomb etc. : dans le casier prévu (max. 2m, max. 50kg)



Sacs officiels
Déchets urbains, berlingots, plastiques, mouchoirs et serviettes papier, feuilles autocollantes, emballages composites, bouteille d'huile et vinaigre, flacons de shampoing, produit vaisselle, lessive et entretien non toxiques, bien vidés : **à mettre dans les sacs officiels et déposer dans les Moloks prévus à cet effet.**



Sagex
Sagex d'emballage : à la déchetterie, dans les sacs prévus à cet effet (réduire les grandes plaques en petit morceau). **Les chips ne sont pas admises.**



Appareils électriques et électroniques
A séparer dans les emplacements prévus.



Gazon
Gazon, feuilles : sans objet étranger, **attention pas de branches ni thuyas**, à la déchetterie dans la benne prévue à cet effet ou directement à la ferme de Montbarry (**option à privilégier**).



Papier
Sans corps étrangers: journaux, revues, livres, cartons, feuille papier etc. à déposer ficelés dans les Moloks.



Textiles et chaussures
Propres et en bon état, dans des sacs fermés, dans la benne réservée à cet effet ou dans les points de collecte situés sur les parkings de certains magasins.



PET
Exclusivement le PET rincé et écrasé : à l'emplacement prévu à la déchetterie. Les bouteilles de lait et boissons lactées ne sont pas du PET mais du PE et sont à mettre dans des sacs taxés.



Huiles minérales et végétales
Soigneusement triées : dans les containers prévus.



Peintures
Dépôt interdit dans les sacs poubelle : à amener à la STEP de Broc (le mercredi uniquement).



Verre
Sans fermeture de métal, liège, plastique ou bois : dans le container à verre. Les bouteilles ne passant pas dans l'orifice ainsi que les vitrages et miroirs doivent être déposés dans la benne à DCMI (déchets et matériaux inertes).



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
A la déchetterie, dans le container prévu à cet effet.



Piles et accumulateurs
A la déchetterie : dans les tonneaux prévus à cet effet.



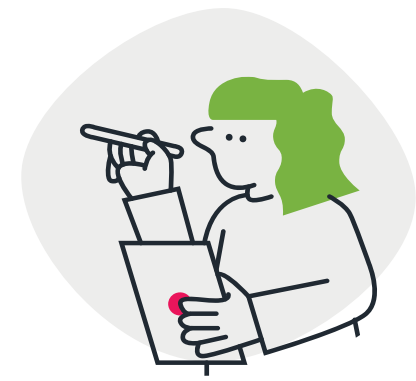
Déchets de jardin
A la déchetterie, sur la place prévue à cet effet.



Médicaments
A apporter dans une pharmacie ou à la STEP de Broc.



Pneus
A éliminer par vos propres moyens. Etter (Centre de transbordement) à Vuadens.





En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



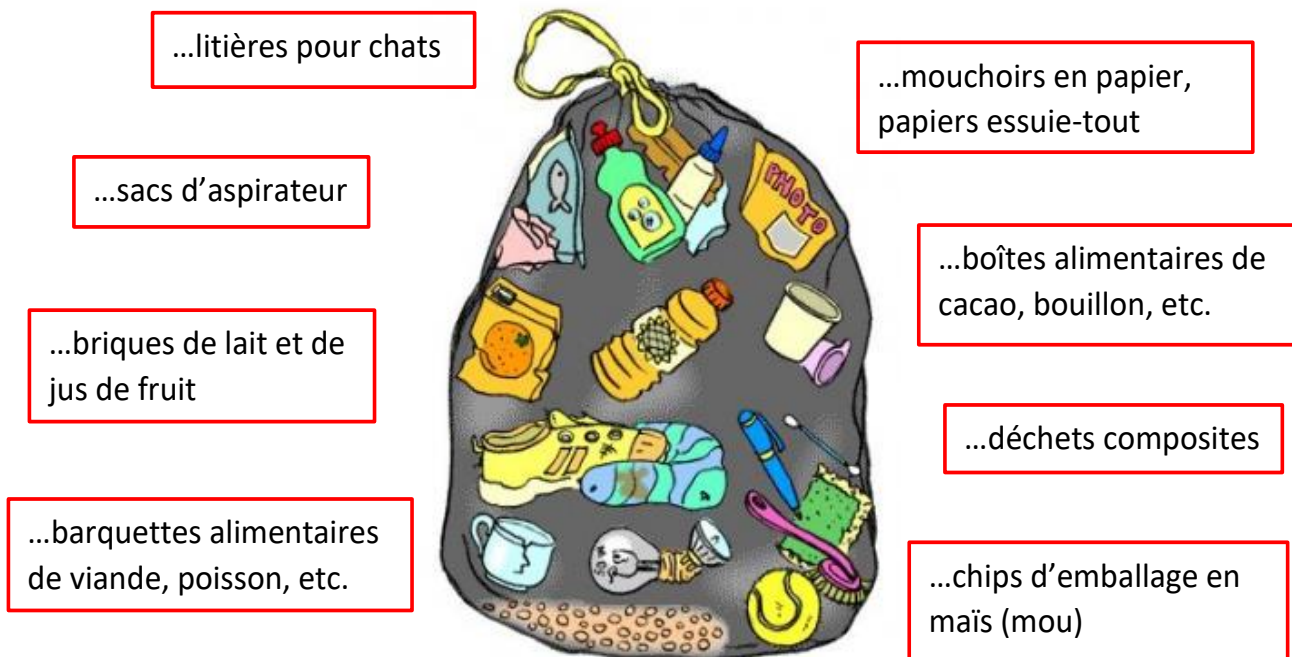
Huile de vidange
8 ans






Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

Ordures ménagères et...



A la poubelle, je ne peux pas jeter : les déchets spéciaux (vernis, laque, solvant, diluant, colles, matières toxiques...), les médicaments (à remettre à la pharmacie), le verre recyclable, le papier et le carton recyclables, les néons et ampoules spéciales de basse consommation, les capsules de café Nespresso et autres, la ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables, le polystyrène expansé (sagex).

	<p>Réfrigérateurs, congélateurs</p> <p>→ Hubert Etter SA Vuadens</p>
	<p>Médicaments et déchets toxiques</p> <p>→ Pharmacies ou STEP de Broc (mercredi après-midi)</p>
	<p>Déchets carnés (animaux d'élevage ou domestiques morts)</p> <p>→ SANIMA Broc (du lundi au samedi de 09h00 à 11h00)</p> <p>→ SANIMA La Joux (du lundi au samedi de 13h30 à 15h30)</p>

Est considéré comme **encombrant** tout objet provenant du ménage suffisamment volumineux pour ne pas être contenu dans un sac de 60 litres.